

L'orientation scolaire : acteurs et mécanismes

A quoi sert l'orientation ? Qui en sont les acteurs ? Quels parcours sont proposés aux élèves ?



« Face à la crise, le diplôme protège du chômage et favorise l'accès à la formation continue ». Le rapport « [Formations et emplois](#) » de l'Insee (2013), qui commence par ces mots, pose les enjeux du système d'orientation de l'Education nationale. Environ 800 000 élèves sont inscrits en troisième et 700 000 sont candidats au bac. Chacun trouvera-t-il la place qui lui convient pour la suite ? Ce n'est pas si facile. La plupart des filières imposent une sélection à l'entrée, en fonction du nombre de places disponibles. Une place dans l'établissement de son choix se mérite et la compétition est rude...

Par exemple, pour la France entière, sont accessibles chaque année (enseignement public) :

- 400 places à l'Ecole Polytechnique
- 8 000 places en médecine
- environ 130 000 places en BTS

Les filières professionnelles sont elles aussi sélectives. Le Centre de formation des apprentis bouchers du département de la Seine ne peut accueillir plus de 350 élèves.

Seule l'Université reste accessible sans conditions aux bacheliers, quoique l'Union nationale des étudiants de France dénonce des [frais de scolarité parfois élevés](#), au risque d'entraîner une sélection par l'argent.

Au final, faute d'avoir trouvé sa voie ou acquis le niveau nécessaire, un nombre important d'élèves quitte chaque année le système éducatif sans avoir obtenu de qualification.

C'est à tous ces enjeux que le système d'orientation doit répondre : quels diplômes, pour qui ?

Avez-vous déjà évoqué ce sujet avec vos enfants ? Ont-ils une idée de ce qu'ils souhaitent faire ?

Vous pouvez faire part de votre expérience sur le fil Facebook Education Parents-Profes.

Vous pouvez aussi partager vos [sites, blogs et bonnes adresses](#) pour s'informer sur l'orientation

1. Qui intervient dans le processus d'orientation ?

L'élève en quête d'orientation n'est pas laissé à lui-même.

Outre sa famille, il peut requérir l'aide de son professeur principal et des conseillers d'orientation psychologues. Hors de ce cercle, l'entourage, les amis, les médias et Internet concourent à élargir l'horizon de l'élève et l'aident à se projeter dans l'avenir.

Les salons nationaux et régionaux permettent également de rencontrer des établissements d'accueil ou des employeurs potentiels dans le cas d'un apprentissage.

L'élève doit voir large : son premier souhait d'orientation ne sera pas forcément exaucé. En 3^e et terminale, l'Education nationale lui demande de classer ses choix par ordre de préférence (telle filière, tel établissement).

Les [acteurs](#) et [mécanismes](#) de l'orientation sont décrits en détail sur le site du ministère de l'Education nationale

Le chef d'établissement, décideur final

En l'état actuel du système, c'est lui qui prend la décision finale d'orientation, sur proposition des membres du conseil de classe.

Expérience : le dernier mot aux parents en fin de 3^e

Sur décision de George Pau-Langevin, ministre déléguée à la réussite éducative, 117 collèges expérimentent un processus d'orientation en fin de 3^e qui laisse le [dernier mot aux parents](#) (et non au chef d'établissement).

Trois objectifs sont visés :

- améliorer l'orientation afin qu'elle soit choisie plutôt que subie
- renforcer les relations école-famille
- prévenir le décrochage scolaire

Nous avons contacté deux chefs d'établissement concernés par cette réforme.

Nicolas Fix, proviseur du lycée Arago de Villeneuve Saint-Georges (94).

« Dans notre district, cette année, il n'y a eu que 4 cas d'appel sur un total de plusieurs centaines de décisions d'orientation. C'est le signe que le dialogue avec les parents est réel et que les affectations se font dans le consensus. Pour nous, cela ne change pas grand chose ».

Catherine Chantry, principale du collège Janus Korczak de Limeil-Brévannes (94)

« La seule conséquence certaine est la disparition des commissions d'appel. Pour le reste, le bilan sera réalisé dans trois ans. Certaines familles connaissent mal les codes de l'école. Auparavant, elles nous faisaient confiance. Désormais, la décision finale est de leur responsabilité. Le dialogue avec les familles a toujours existé, nous mettons tout en œuvre pour qu'il se poursuive. Maintenant, que se passera-t-il si l'élève est d'un autre avis que ses parents ? Pour le moment, aucun élève ne nous a appelé à l'aide ».

Sur le fil de discussion libre créé par le forum Neoprofs, les [avis sont partagés](#).

Parmi les « pour »

« Une famille a été obligée de se battre pour obtenir une formation pro alors que le chef d'établissement voulait envoyer son fils en enseignement général »

« Le rectorat insiste pour qu'on envoie "au moins" 50 % des élèves en STG ».

« Je veux bien croire que dans vos établissements respectifs, le conseil de classe se demande ce qui serait le mieux pour l'élève. Mais, très franchement, plus d'une fois j'ai trouvé qu'il s'agissait de jugements à l'emporte-pièce "il/elle n'y arrivera jamais, va couler l'an prochain, n'a pas les capacités". (...) Des élèves qui se métamorphosent, j'en connais. Beaucoup. Tout comme des élèves qui baissent les bras en se retrouvant orientés totalement en dehors de leurs vœux et qui non seulement se retrouvent sans rien mais nourrissent ensuite une rancœur tenace ».

Parmi les « contre »

« J'ai tout de même l'impression que souvent les profs sont plus à l'écoute des choix des enfants que les familles. Mieux vaut une orientation choisie par les professionnels de manière à trouver un équilibre entre les vœux de l'enfant et ses capacités, qu'un pseudo choix imposé par les familles ! Comme c'est souvent le cas ! »

« Le problème est que pour quelques-uns rattrapés, tu auras des masses d'élèves qui se ruent vers l'enseignement général alors qu'ils sont à des lieues de pouvoir suivre ».

Le professeur principal : aide et conseils

Interlocuteur privilégié des parents, le professeur principal aide l'élève à prendre conscience de ses potentialités et guide ses choix d'orientation.

Les « kits du professeur principal » ([collège](#), [lycée](#), [lycée professionnel et CFA](#)), réalisés par l'Onisep, l'aident à accomplir cette mission.

Le conseiller d'orientation psychologue (COP)

Spécialiste du conseil individuel en orientation, le COP travaille auprès des collégiens, des lycéens, des jeunes en voie d'insertion professionnelle et des étudiants. De plus en plus, il est aussi formateur des équipes pédagogiques.

Les conseillers d'orientation-psychologues sont regroupés dans les centres d'information et d'orientation (CIO, implantés dans les villes d'une certaine importance).

Entretien avec l'équipe de conseillères d'orientation psychologues (COP) de Niort (79)

« Pour chaque formation, il y a des possibilités dans le public et dans le privé sous contrat. Dans ces secteurs, les places sont chères ! S'il y a 24 places, le système prend les 24 meilleurs. Les autres se partagent les places vacantes. Dans le privé pur, il suffit de payer ».

« La pression du système est telle que des élèves de troisième se retrouvent obligés de choisir une orientation professionnelle, et ils n'ont que quelques mois pour le faire. A ce moment, notre aide est très utile ».

« A l'heure actuelle, la moyenne générale de l'élève est le critère le plus important pour obtenir l'orientation de son choix. Cependant, l'Education nationale est en train de bouger. De plus en plus, d'autres aspects de la personnalité sont pris en compte : capacité d'initiative, à travailler en groupe ou à produire un travail soigné... Certains collèges ont déjà abandonné le système de notation. De notre point de vue, ce sera un grand pas en avant. En effet, à quoi bon se borner aux notes, sachant que le coefficient des matières générales n'est pas déterminant pour l'obtention d'un bac pro ? ».

« Notre formation première est la psychologie. Nous ne sommes pas rémunérées pour convaincre des vertus de telle filière ou tel établissement. Notre rôle consiste à informer, à expliquer aux familles et aux enseignants les règles du jeu de l'orientation. Nous pouvons aussi surmonter les blocages qui peuvent surgir au sein des familles ».

« L'argent est souvent un obstacle à l'orientation. Les brochures de l'Onisep y consacrent un chapitre. Les régions et départements accordent des aides : primes d'internat, de restauration, de premier équipement, chèques-livres. Elles sont principalement destinées aux non-boursiers ».

« Internet est beaucoup consulté par les élèves, qui nous rencontrent ensuite pour ordonner leurs vœux et identifier les établissements d'accueil les plus pertinents ».

« Nous passons 70 % de notre temps dans les établissements publics et 30 % au CIO ».

« Nous accueillons tous les publics, y compris adultes. Et en priorité les jeunes scolarisés et parmi eux, ceux qui sont en phase de décrochage ».

L'Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep)

L'[Onisep](#) est un établissement public sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale. Il édite et diffuse des documents de portée nationale ou régionale et gère des bases de données sur les études et les professions, classées par [secteur](#) ou [centre d'intérêt](#).

Plus récemment ouvert, le site [Orientation pour tous](#) poursuit des objectifs semblables à ceux de l'Onisep, étendus à l'univers de la formation professionnelle.

La procédure d'appel

Quand le dialogue entre l'équipe éducative et la famille n'a pas permis d'aboutir à une décision commune, les parents peuvent engager une procédure d'appel (sauf en 5^è et 1^è où la décision de redoublement appartient aux parents).

La commission doit être saisie dans les 3 jours ouvrables suivant la notification de la décision.

C'est l'établissement scolaire qui informe les parents de la date et du lieu de réunion de la commission.

La commission d'appel

Présidée par le directeur des services académiques, elle réexamine la décision d'orientation en fonction des notes de l'élève, de ses capacités, de ses difficultés, de ses projets. Son point de vue est extérieur : les membres de la commission (chefs d'établissement, professeurs, conseillers d'orientation...) ne sont pas directement impliqués dans l'histoire scolaire de l'élève.

Les parents et l'élève peuvent, sur demande, être présents.

La décision d'orientation prise par la commission d'appel s'impose.

Unique échappatoire : la famille peut demander le redoublement de l'élève dans sa classe d'origine, à la condition qu'il ne l'ait pas déjà redoublée.

2. Des milliers de possibilités

La vie scolaire est balisée de deux grands jalons :

- La fin de troisième : cycle général/technologique ou voie professionnelle ?
- Le baccalauréat : études longues ou études courtes ?

Quels que soient le choix de l'élève et la décision d'orientation, de nombreuses possibilités sont ouvertes.

a/ En fin de troisième

Choix de l'établissement d'accueil : de la carte scolaire à l'AAO

La France a assoupli le système dit de « carte scolaire » où l'élève est dirigé vers l'établissement scolaire le plus proche de chez lui.

Depuis quelques années, l'affectation en fin de 3^e est assistée par ordinateur via le logiciel [Affelnet](#).

Ce dernier mouline les [fiches de vœux émises par les familles](#) et attribue les places en fonction de critères définis par les académies.

Par exemple, à Paris, l'élève obtient :

- 600 points si le lycée demandé (général ou professionnel) est situé dans le même district
- 600 points au maximum du fait de sa moyenne générale pondérée
- 300 points en plus s'il est boursier
- 50 points en plus s'il a un frère ou une sœur dans l'établissement visé

Plus le total obtenu est élevé, meilleures sont les chances d'obtenir son premier vœu.

La voie générale

La voie générale comprend trois séries (ES, L et S) qui mènent au baccalauréat général. Elle est généralement choisie par les élèves se destinant à des études supérieures en Université, grande école ou école spécialisée.

L'étude « [Formations et emploi](#) » (Insee 2013) montre que le diplôme supérieur, sans être un sésame absolu pour la réussite sociale, permet d'accéder aux meilleurs emplois et aux meilleurs salaires. 90 % des étudiants trouvent un emploi dans les quatre ans suivant l'obtention de leur diplôme.

La voie technologique

La voie technologique prépare à des études supérieures plutôt courtes et « professionnalisantes ». Elle peut aussi mener à des études longues : un BTS ou DUT permet de s'inscrire en licence professionnelle, classe prépa, école spécialisée, école de commerce ou école d'ingénieur.

Le baccalauréat technologique comporte huit séries :

STL : sciences et technologies de laboratoire

STI2D : sciences et technologies de l'industrie et du développement durable

STD2A : sciences et technologies du design et des arts appliqués

STMG : sciences et technologies du management et de la gestion

ST2S : sciences et technologies de la santé et du social

Bac technologique Hôtellerie (via une 2nde spécifique)

TMD : techniques de la musique et de la danse

STAV : sciences et technologies de l'agronomie et du vivant, préparé dans les lycées dépendant du ministère de l'agriculture

La voie professionnelle

Le lycée professionnel mène soit à la vie active soit à la poursuite des études. Les enseignements technologiques et professionnels (théorie et pratique) représentent de 40 à 60 % de l'emploi du temps. Deux diplômes sont proposés : bac pro et CAP. Le brevet d'études professionnelles (BEP) n'existe plus en tant que tel : il constitue maintenant une étape intermédiaire (et facultative) sur le chemin du bac professionnel.

Serge Graneri, proviseur du [Lycée Professionnel des Métiers du Bois](#) à Thiviers (24), qui forme des élèves en CAP, bac pro et [BTMS](#).

Débouchés : métiers d'ébénisterie, principalement dans l'industrie, l'aménagement de bateaux ou de camping-cars.

« Ce sont les collègues qui remplissent les dossiers d'affectation. Je n'interviens à aucun moment, sauf parfois pour réorienter vers un bac pro un élève qui se destine à un CAP. Beaucoup arrivent ici avec le sentiment d'être en échec scolaire. Nous essayons de leur redonner confiance. Si l'un démissionne après deux mois, c'est que notre travail n'a pas fonctionné. Nous avons aussi des élèves très motivés, qui se sont inscrits par choix personnel et auraient très bien pu poursuivre en seconde générale. Je dirais que l'orientation ne doit pas se décider la veille pour le lendemain. Je milite pour des parcours construits, dès la classe de cinquième, avec phase de découverte des métiers. Le droit à l'erreur est pris en compte :

les passerelles entre filières générales et professionnelles offrent la possibilité de réorienter un élève qui s'est trompé ».

Le baccalauréat professionnel (bac pro)

Le baccalauréat professionnel se prépare en trois ans après la troisième. Il atteste d'une haute qualification dans l'une des [90 spécialités](#) offertes au choix de l'élève. Un bac pro avec mention Bien ou Très bien donne le droit de poursuivre en BTS.

Le certificat d'aptitude professionnelle (CAP)

Le CAP se prépare en deux ans après la troisième. Il donne accès à un métier, en tant qu'ouvrier ou employé qualifié. Son principal objectif est l'entrée directe dans la vie professionnelle, quoique la poursuite d'études vers un bac pro et au-delà reste possible. Il existe environ [200 spécialités](#) de CAP.

b) Après la terminale : l'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur est accessible à tous les titulaires du bac. Le cursus s'étale de 2 à 10 ans ou plus, selon le diplôme choisi.

Voici un aperçu assez complet des possibilités qui s'offrent à l'étudiant, avec lien vers la fiche correspondante sur le site de l'Onisep.

BTS ([brevet de technicien supérieur](#) – 2 ans)

B TSA ([brevet de technicien supérieur agricole](#) – 2 ans)

CPES ([classe préparatoire aux études supérieures](#) – 1 ou 2 ans)

CPGE ([classe préparatoire aux grandes écoles](#) – 2 ans)

DCG ([diplôme de comptabilité et de gestion](#) – 3 ans)

DEUST ([diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques](#) – 2 ans)

DMA ([diplôme des métiers d'art](#) – variable : du CAP au doctorat)

DTS (Diplôme de Technicien Supérieur – 3 ans) : voir avec le COP de votre ville pour plus d'infos sur les filières.

DUT ([diplôme universitaire de technologie](#) – 2 ans)

[Ecoles nationales supérieures d'architecture](#) – 5 ans

Ecoles supérieures [d'Art](#) et d'[Arts appliqués](#) – jusqu'à 5 ans

[Ecoles d'ingénieurs](#) – 3 à 5 ans – plus de 200 écoles

[Ecoles de Commerce](#) – 3 à 5 ans

Licences (1^{ère} année en université) [générales](#) et [professionnelles](#)

PACES ([première année commune aux études de santé](#) – 1 an) avec 4 filières : médecine, pharmacie, odontologie et sage-femme. Pour devenir vétérinaire, il faut intégrer l'une des [quatre écoles nationales](#) (admission sur concours après une école préparatoire)

[Formations paramédicales et sociales](#)

MAN (mise à niveau en [Hôtellerie](#) ou en [Arts appliqués](#)) 1 an – Cette filière est une forme de réorientation après un bac général.

Apprentissage : l'appel du pied des Chambres des métiers et de l'Artisanat

Les Chambres des métiers et de l'artisanat délivrent un message assez critique vis-à-vis du système d'orientation de l'Éducation nationale. Leur président, Alain Griset, estime en effet

que « le défaut d'orientation vers les métiers reste l'un des points de faiblesse du système éducatif français ». Pour 83 % des artisans*, le système scolaire ne valorise pas suffisamment les 250 métiers de l'artisanat. En conséquence, ils sont choisis tardivement et trop souvent après un échec scolaire.

Les arguments pour développer cette filière professionnelle ne manquent pourtant pas. 80 % des apprentis sont recrutés à l'issue de leur formation, la quasi-totalité par l'entreprise formatrice.

Alain Griset, président de l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA)

« L'artisanat reste l'un des rares secteurs à embaucher et à faire fonctionner l'ascenseur social. On peut y mener de véritables carrières et passer du statut d'apprenti à celui de chef d'entreprise. La seule condition est d'obtenir une qualification ».

Le parcours-type (apprenti puis salarié puis chef d'entreprise) reste le plus fréquent, mais l'artisanat accueille depuis plusieurs années d'autres profils : étudiants généralistes sans métier, salariés en quête de reconversion...

Les cursus de formation vont du niveau CAP jusqu'au diplôme d'ingénieur, délivré par les Universités, le CNAM ou les IUT, partenaires des Universités régionales des métiers de l'artisanat (URMA).

Ces cursus diplômants de niveau supérieur sont devenus indispensables, du fait de l'évolution des entreprises artisanales et de la complexité croissante de leur gestion dans un contexte économique en profonde mutation.

L'apprentissage acquiert également une dimension européenne, via le réseau [Euro@pprentissage](#) dont l'objectif est d'envoyer 5 000 jeunes apprentis en mobilité européenne d'ici à 2015.

*Sondage Opinionway décembre 2011

Les secteurs qui recrutent (source : Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat 2013)

Papy-boom oblige, tous les métiers de l'artisanat sont durablement porteurs. Un grand nombre d'entreprises sont à reprendre, dans tous les secteurs.

Les métiers liés au développement durable (éco-construction, transition énergétique, technologies propres et traitement des déchets) sont promis à un bel avenir, d'autant plus quand ils s'appuient sur des procédés innovants.

Dans l'industrie, l'artisanat de production et de petite production est le rouage décisif des secteurs de pointe tels que l'aéronautique ou l'aérospatiale. De nouveaux métiers se développent avec l'apparition de matériaux innovants (résine, titane, plastique), des moyens de communication modernes et des technologies de pointe (optique, micro-électronique).

Tous les métiers du service à la personne sont porteurs de réels débouchés : coiffeur, cordonnier, esthéticienne. Les fleuristes, par exemple, doivent suivre les goûts des consommateurs, adapter leurs compositions, s'investir dans les murs végétaux.

Les métiers de l'alimentation : dans ce secteur, les reprises d'entreprises existantes constituent près d'une immatriculation sur deux. Ce sont des métiers-passions, dont l'attractivité progresse d'année en année : chocolatier, confiseur, charcutier, glacier, boucher...

Comment découvrir les métiers de l'artisanat, où s'adresser ?

L'une des missions des Chambres de métiers et de l'artisanat (0 825 36 36 36) est l'accompagnement des jeunes dans leur insertion économique et sociale dans l'artisanat. Le Centre d'aide à la Décision (CAD) est un point d'accueil, d'information, d'orientation et d'aide au recrutement pour les jeunes. Il informe sur les contrats, les métiers et les diplômes, en partenariat avec les organisations professionnelles et les acteurs locaux de l'orientation, de la formation professionnelle et de l'insertion.